

# Gest'Alpe INFO

Coédition: Prométerre, SVEA et Service de l'agriculture

Edito

## PROTECTION DES PRAIRIES ET PÂTURAGES SECS : LA ZONE D'ESTIVAGE EST FORTEMENT CONCERNÉE !

Le 13 janvier 2010, une nouvelle ordonnance fédérale est venue compléter les instruments de protection des milieux naturels en Suisse. Elle fixe les modalités pour la protection et la conservation des prairies et pâturages secs d'importance nationale de notre pays. Près de 3000 objets sont concernés, dont 343 correspondant à 3093 ha en terre vaudoise.

Plus encore que les marais, les prairies et pâturages secs de Suisse ont vu leur nombre et leur surface se réduire de manière drastique ces dernières années. Selon les données de la Confédération, quelque 90% ont disparu depuis 1950. Les causes de ce recul massif sont multiples. Alors qu'en plaine, cette perte peut avant tout être imputée à l'expansion des zones résidentielles et à l'intensification de l'agriculture, en montagne, elle s'explique plutôt par la déprise agricole et la croissance de la forêt. Or la disparition

de ces milieux a aussi pour corollaire celle de plusieurs espèces menacées à l'échelle nationale et pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité internationale. Il convient donc de prêter aujourd'hui une attention toute particulière à leur conservation. Après les Grisons et le Valais, le canton de Vaud est le 3e canton à abriter le plus grand nombre d'objets et la plus grande surface de prairies et pâturages secs de Suisse. La majorité d'entre eux se situent en zone estivage (2'205 ha) et sont exploités comme pâturages.

Suite à l'entrée en vigueur de cette ordonnance, il incombe maintenant au canton dans un délai de 10 ans d'assurer leur protection et de définir avec les exploitants, par le biais de contrats, les modalités de gestion les plus à même de garantir la conservation des biocénoses. Consciente que cette nouvelle législation ne sera pas sans poser quelques problèmes d'adaptation, la Conservation de la nature envisage dans un premier temps, pour la zone d'estivage, d'informer et rencontrer les exploitants concernés.

*Catherine Strehler Perrin,  
conservatrice de la nature* ❖

Actu

## CHARBON SYMPTOMATIQUE: ÉPIZOOTIE À SURVEILLER

Des cas de charbon symptomatique sont observés sporadiquement chez des animaux estivés sur certains alpages. Le charbon symptoma-

tique est une maladie infectieuse aiguë et fébrile des bovins et des moutons. Elle est caractérisée par une forte mortalité et produit une inflammation des muscles, notamment au niveau des membres et un empoisonnement du sang conduisant rapidement à la mort. Les animaux les

plus sensibles sont les bovins âgés entre 6 et 24 mois. La maladie apparaît de manière saisonnière, essentiellement pendant les mois d'été. Toutes les régions sont susceptibles d'être touchées, toutefois certains alpages de l'Oberland bernois, des Alpes fribourgeoises, du Jura, du Valais et du canton de Vaud ont été plus fréquemment concernés. L'agent du charbon symptomatique est une bactérie très tenace, qui peut contaminer le sol et les aliments pendant des années.

L'ordonnance fédérale sur les épizooties, par sa modification du 1er mars 2009, classe désormais le charbon symptomatique dans les épizooties à surveiller. Ceci se justifie non seulement par l'apparition sporadique de la maladie mais également par le fait que les bovins peuvent être vaccinés avant la montée à l'alpage. Par conséquent, la lutte contre le charbon symptomatique ne requiert plus une intervention coordonnée sur plusieurs troupeaux d'une région et les mesures

préventives peuvent être confiées à la responsabilité individuelle des éleveurs.

Compte tenu du développement fulgurant de la maladie chez l'individu atteint et des possibilités de traitement limitées, la vigilance reste de mise. Dans les régions qui ont connu des cas de charbon symptomatique ces dernières années, notamment sur les alpages ayant connu des travaux de terrassement ou de fouille, bien que la vaccination du bétail bovin soit devenue facultative, elle reste recommandée. S'agissant d'une épizootie à surveiller, il convient de rappeler que dans le canton de Vaud les frais de vaccination ne sont plus pris en charge par la Caisse d'assurance du bétail et les animaux touchés ne font plus l'objet d'une indemnité. L'épizootie est toutefois soumise à annonce obligatoire.

*Giovanni Peduto,  
vétérinaire cantonal adjoint ❖*

## **Technique** RESTAURATION DANS LES CHALETS D'ALPAGES: IL EST NÉCESSAIRE DE DISPOSER D'EAU POTABLE !

Le règlement cantonal sur les auberges et les débits de boisson, récemment modifié, admet désormais la préparation de salades dans les chalets d'alpage, pour autant que l'établissement dispose d'eau potable (art. 14).

Afin de protéger la santé des consommateurs, l'ordonnance fédérale sur l'hygiène prescrit, en effet, que les établissements du secteur alimentaire doivent disposer, en quantité suffisante, d'eau potable (art. 17). Elle impose, en particulier, l'utilisation d'eau potable pour le la-

vage des denrées alimentaires (art. 9) et le nettoyage d'objets (vaisselle, couverts, etc.) entrant en contact avec les denrées alimentaires.

Les exigences relatives à l'eau potable sont définies par l'ordonnance sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale. **Pour être potable, l'eau doit être salubre sur les plans microbiologique, chimique et physicochimique.**



Si, sur les alpages, la composition chimique des eaux ne pose généralement guère de problèmes, la qualité microbiologique des eaux captées ou récoltées ne répond, quant à elle, que très rarement aux exigences légales. Les eaux provenant de sources superficielles ou de toits contiennent le plus souvent des bactéries d'origine fécale, présentant un risque d'atteinte à la santé. Selon leur origine, ces eaux peuvent également être troubles ou avoir été stockées trop longtemps (citernes).

La préparation de mets non cuits impose donc soit le recours à de l'eau potable (réseau de distribution publique ou source profonde, bien protégée), soit un traitement de «potabilisation» de l'eau, permettant l'élimination des bactéries indésirables.

La potabilisation de l'eau est traditionnellement effectuée par **cuisson** préalable (porter l'eau à ébullition). A l'heure actuelle, trois **types de traitements techniques de potabilisation** sont également envisageables en chalets d'alpages:

- **Les filtres à micropores (cartouches).** Applicables sur des robinets, ces dispositifs ont fait leurs preuves. Ils sont utilisés

universellement, dans des sites non raccordés à un réseau de distribution d'eau.

- **Les appareils à irradiation ultraviolette (UV)** sont souvent proposés. Ils présentent cependant plusieurs désavantages (électricité disponible en continu, entretien des lampes, coût, etc.). Ils sont inefficaces si l'eau n'est pas parfaitement limpide. Une maintenance régulière est à assurer.

- **Les appareils de désinfection à l'aide de chlore actif (solution d'eau de Javel).** Le dosage automatique est parfois difficile.

La qualité intrinsèque de l'eau sera améliorée si des précautions élémentaires sont prises. Dans le cas de sources, il s'agit surtout de **protéger les captages** (installer des clôtures pour empêcher la présence de bétail sur les drains ou dans les zones de sources) et d'**assurer l'étanchéité des chambres** de captage vis-à-vis du ruissellement d'eaux de surface, respectivement de l'intrusion d'insectes (mouches à vers, etc.) ou de petits animaux (rongeurs, oiseaux). Dans le cas d'eaux de toitures, il est judicieux d'éliminer les premières fractions, qui rincent le toit et sont les plus chargées en polluants



Page de gauche: Chambre de captage défectueuse.

Ci-dessus: Le réservoir, même s'il est ancien, doit être étanche!

Ci-contre: Zone de captage d'eau potable protégée par des clôtures.



de l'air. **Les réservoirs et autres citernes de stockage seront rendus étanches et régulièrement nettoyés, voire désinfectés.**

Concernant les boissons à offrir aux randonneurs assoiffés, il est recommandé de ne pas servir d'eau de table ou de sirops. La mise à disposition d'eaux minérales en bouteilles est généralement bien comprise par nos concitoyens.

L'eau peut également être bouillie pour la préparation de thés ou de cafés.

Pour toutes questions concernant votre eau potable, n'hésitez pas à vous adresser au Service de la consommation et des affaires vétérinaires / Inspection des eaux, tél. 021 316 43 43.

*Eric Raetz,  
inspecteur cantonal des eaux ❖*

Actualités

## **BILAN DES CONTRÔLES LIÉS À L'OCTROI DES CONTRIBUTIONS D'ESTIVAGE EN 2009**

En 2009, **150 exploitations d'estivage** ont été contrôlées, soit, par la commission d'alpage composée du Préfet, du préposé agricole, du nouveau contrôleur OCest et du vétérinaire délégué, ou uniquement par le préposé agricole et le contrôleur OCest.

119 exploitations gérées convenablement n'ont pas fait l'objet de manquements. 31 exploitations ont fait l'objet de remarques concernant l'entretien des pâturages (embroussaillage, envahissement de chardons, vérâtres, rumex, orties). 26 amodiataires ont reçu un avertissement, 3 une réduction des contributions, et pour 2 les contributions ont été supprimées.

## **Charge effective en bétail (en % de la charge usuelle)**

34 alpages	< 75% (souscharge)
589 alpages	75% - 110%
10 alpages	110% - 115%
6 alpages	> 115% (surcharge)

5 sanctions de CHF 6'000.- pour annonces fausses (dates ou effectifs déclarés)

## **Autorisations de fumure sur les alpages**

Au total, 380 demandes ont été déposées.

120 exploitations ont été visitées en 2009 et les amodiataires ont reçu du Service de l'agriculture une autorisation de fumure valable pour 10 ans.

Dans l'attente d'être visitées en 2010 ou 2011, les 260 exploitations restantes ont reçu une autorisation provisoire.

*Alain Rochat,  
Service de l'agriculture ❖*

## **LUTTE CONTRE LES CHARDONS DES CHAMPS**

2 fiches techniques ADCF/AGRIDEA «Mauvaises herbes - les chardons et cirses dans les prairies» sont disponibles: N° 6.4.3.1: «Espèces - Nuisibilité - Moyens de lutte» et n° 6.4.3.2: «Produits recommandés pour la lutte chimique». A commander auprès de: Agridea, Astrid Maillard, case postale 128, 1000 Lausanne 6, 021 619 44 70, astrid.maillard@agridea.ch, [www.agridea-lausanne.ch](http://www.agridea-lausanne.ch)

Autres renseignements auprès de votre conseiller agricole régional. Gest'Alpe prévoit d'organiser en 2010 un workshop avec différents partenaires (services de l'état, vulgarisation, recherche etc.) pour sensibiliser les acteurs au problème (chardons sur bords de route, en forêt etc.) et coordonner les efforts de lutte.

## DES PAYSANS AIDENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Caritas-Montagnards intervient depuis plus de 20 ans en plaçant des bénévoles auprès de paysans de montagne en vertu de son slogan: «Des hommes aident des hommes». Mais son activité sociale s'étend également au placement de jeunes en difficulté dans le monde agricole, sur mandat de services sociaux ou de tribunaux des mineurs. Caritas-Montagnards cherche à compléter son réseau d'accueil de familles paysannes en Suisse Romande.

Des jeunes connaissent des difficultés personnelles ou familiales, certains adolescents ont des problèmes de comportement ou commettent des délits. La jeunesse n'est pas un fleuve tranquille. Caritas Suisse a choisi de proposer aux services qui s'occupent de jeunes fragiles des solutions constructives en lien avec son engagement dans le monde paysan. Nous leur proposons de placer des enfants ou des adolescents pour des durées variables auprès de paysans de montagne de notre réseau de familles d'accueil.

### Une expérience profitable pour le jeune

Le jeune se trouve ainsi placé en campagne et passe son séjour chez des paysans. Il aide au quotidien l'exploitant dans ses travaux agricoles ou les tâches ménagères, se retrouve sur l'alpe à travailler selon les nécessités saisonnières. Il est nourri, logé dans la famille avec laquelle il partage des expériences de vie différentes de celles qu'il connaît.

Il effectue ces travaux dans un cadre éloigné d'un univers citadin et des influences négatives de ses copains. Il partage la vie d'un foyer, participe aux échanges et doit s'adapter à d'autres valeurs. Il se re-

fait une santé physique et psychique et, après cette parenthèse formatrice, peut retourner dans son milieu en ayant acquis des apprentissages utiles.

### Des familles paysannes entourées

Les familles paysannes sont soutenues par Caritas dans ces tâches éducatives. Elles sont conseillées pendant la durée du séjour du jeune et nous faisons aussi confiance à leurs capacités pour s'occuper de ces jeunes comme si c'étaient le cas de leurs propres enfants.

Ce travail éducatif est exigeant et les familles d'accueil qui collaborent avec nous sont rémunérées pour cet engagement social. Un dédommagement couvre leurs frais de nourriture et d'hébergement, mais également le travail éducatif accompli. Tout travail mérite salaire! Le revenu généré par cette activité complémentaire peut se monter à plus de CHF 2000.- par mois.

### Joignez-vous au réseau d'accueil paysan de Caritas

Un réseau de familles de paysans existe en Suisse romande et accueille des jeunes provenant de tous les cantons. Voulez-vous vous joindre à ces familles et donner une nouvelle orientation à votre travail en accompagnant des jeunes en difficulté dans un cadre agricole? Si vous répondez oui, vous êtes prêts à franchir le pas.

Renseignements: [www.montagnards.ch](http://www.montagnards.ch)

ou auprès de Jean-Yves Riand, Caritas Suisse, 6002 Lucerne, tél. 041 419 22 84 ou 079 409 09 40.



**29 juin 2010:** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes «Région du Balcon du Jura», «L'Arnon» et «Ballaignes-Lignerolle»: Alpage La Bullatonne-Dessous, Bullet (Association Aubort-Pellet, Bullet).

**2 - 3 juillet 2010:** Assemblée générale Société suisse d'économie alpestre, Sargans (SG)

**22 juillet 2010:** Course intersociétés d'Economie Alpestre Fribourg - Vaud - Valais en Gruyère

**29 juillet 2010:** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion: Alpage Les Esserts, (M. René Bossert, L'Orient). Thèmes: Autorisations de fumure et projet AlpFutur.

**Mai à octobre 2010: Cours pour bergers** et exploitants d'alpage: 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse.

**Thèmes:** à définir. **Organisation:** Association des bergers du Jura franco-suisse.

**Informations et inscription:** Norbert BOURNEZ, 4 place de l'Eglise, F-25240 MOUTHE, 0033 381 69 17 70 (en été: La Petite Echelle, F-25370 Rochejean, 0033 381 49 93 40)

**4 - 6 août 2010:** Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre dans les Grisons. Inscription auprès de Bernard Stuby, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon, 021 995 34 70, stuby@econophone.ch

**17 - 20 août 2010:** 25e «Internationale Alpwirtschaftstagung» (conférence internationale d'économie alpestre), Appenzell.

**21 août 2010:** 5e Journée des alpages du Jura Vaudois aux Fruitières de Nyon, près de St-Cergue. Plus d'informations sur: <http://www.jajv.ch>

**25 sept. 2010:** 14e Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières

**2 octobre 2010:** Désalpe de St-Cergue

**15 - 17 octobre 2010:** Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier

**28 octobre - 1er novembre 2010:** 11e Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

**7 novembre 2010:** Concours des Jeunes Montagnards dans la région des Ormonts

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque,  
adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe:

Michael Brühlmann - Av. des Sports 48 - 1400 Yverdon

Tél. 024 423 44 89 - Fax : 024 423 44 90

E-mail: [m.bruehlmann@prometerre.ch](mailto:m.bruehlmann@prometerre.ch)